

BULLETIN

MUNICIPAL

de la commune de

FRASNE

EDITORIAL

FRRANOISES FFRANOIS,

Vous trouverez dans les pages qui suivent ,un condensé des travaux du Conseil Municipal durant l'année écoulée, ses soucis , mais aussi ses aspirations et ses espoirs.

Il est donc inutile dans l'intérêt de cet extrait, que je développe ces sujets dont la lecture d'une page traitant chaque cas sera à votre portée si vous voulez bien feuilleter ce bulletin.

Un cas seulement mais qui ne complique l'existence, il s'agit de la salle des sports et fêtes.

Il apparaît en effet inconcevable à une forte majorité du Conseil que notre village ne soit pas doté d'une salle polyvalente permettant la pratique des sports, des fêtes et à l'occasion des réunions de grands congrès : Anciens Combattants , Médaillés Militaires, Pompiers attirant de 800 à 1 000 personnes; FRASNE sur ce plan est effectivement à l'arrière ban . Mais je dois avouer qu'un tel projet si séduisant soit-il me laisse septique quant à son rapport. J'en conclus moi-même que je suis vieux jeu. Je n'aime pas avoir recours d'une façon abusive à l'effet des centimes additionnels dont la construction de cette salle en provoquera l'afflux.

Je n'aime pas non plus recourir au référendum pour dicter au Conseil Municipal ce qu'il doit faire ou alors il était inutile de le mettre en place, mais il me serait agréable toutefois de connaître quelques unes de vos impressions à ce sujet et vous demande d'avoir l'amabilité de bien vouloir nous les adresser par lettre en Mairie.
Jeunes et moins Jeunes donnez votre avis .

Le Conseil Municipal ,suivant la tradition laissée par ses prédécesseurs travaille pour le bien etre du pays et la phalange qui opte pour la salle ,le fait avec tout son coeur et son courage en espérant bien faire.Elle fonde ses espoirs sur la valeur de la population de ce village bien vivant , village pour lequel elle voudrait encore beaucoup plus.

O. LAMY

Le 15 Mars 1954



FRENCH TRANSLATION

Vous trouverez ci-joint un condensé des travaux du Conseil Municipal de la commune de... mais aussi ses aspirations...

Il est à noter que ce projet de cet extrait, que je développe ces réflexions sur le plan de chaque cas sera à votre portée...

Un autre aspect de la problématique l'existence, il s'agit de la salle des sports... Il apparaît en effet...

Il apparaît en effet... l'opportunité d'une salle polyvalente permettant la pratique des sports... de grands congrès... Médailles Militaires, Pompiers...

À l'arrière plan... soit-il me laisse espérer... que je suis sûr de ne pas avoir recouru à une façon abusive à l'effet des centres de la commune dont la construction de cette salle en proviendrait...

Je m'adresse à vous... Conseil Municipal... alors il était inutile de le mettre en place... quelques uns de vos représentants à ce sujet et vous demandez d'avoir l'amabilité de bien vouloir nous les adresser par lettre en Mairie.

Jeunes et moins jeunes donner votre avis.
Le Conseil Municipal, suivant la tradition laissée par ses prédécesseurs... opte pour la salle... espérant bien faire... tion de ce village bien vivant, village pour lequel elle voudrait encore beaucoup plus.

LAMY

BILAN 1972

1/ principales réalisations

LA POSTE

A la demande des P.T.T. en vue de la centralisation pour la distribution du courrier, l'administration des Postes nous a demandé de construire un bureau PTT. La dépense envisagée était d'environ 500000F

Ne pouvant donner satisfaction aux PTT nous leur avons proposé de transformer les locaux désaffectés des 2 classes de l'ancienne Mairie, ce qu'ils ont accepté et cette solution donne satisfaction à cette administration et à son public.

Les divers travaux d'aménagement se sont élevés à 45 000F pour l'ensemble y compris le chauffage central.

Ce bâtiment est loué 9 000F par an aux P.T.T.

TRANSFORMATION DU PRESBYTERE

Malgré bien des critiques, la transformation de cet immeuble a été faite dans l'esprit de réduire au maximum les charges communales.

Coût de l'appartement du Prêtre = 63 000F

Cet appartement très convenable donne satisfaction au Prêtre. Il comprend : une cuisine, une salle à manger - bureau, une chambre, une salle d'eau - wc, une chambre d'amis avec cabinet de toilette.

Il est possible d'aménager dans les dépendances encore 3 chambres et une salle de réunion dans le cas d'un regroupement des Prêtres

La Mairie:

Le rez de chaussée nous a permis d'avoir un secrétariat accueillant. Nous disposons d'une salle de réunion et cadastre, un bureau privé pour le Maire.

Les frais de chauffage de l'ensemble sont réduits puisque collectifs; ainsi que les frais d'entretien de cet immeuble également mieux occupé.

PLATEAU DE GYMNASTIQUE

Coût = 35 000F. Nous avons obtenu une subvention de Jeunesse et Sports de 12 000F

L'aire d'évolution complète l'ensemble éducatif: Groupe Primaire, Gymnase, C.E.G., et permettra en dehors des heures scolaires au Club de Tennis d'évoluer. (La clôture étant prise en charge par le Club.)

C.E.G.

Le conseil ayant participé à toutes les réunions de chantier au cours de la construction est chargé maintenant de signaler toutes les déficiences avant la réception définitive qui aura lieu prochainement.

CHEMIN DU BOIS DES AUGES

Ce chemin qui a été tracé à partir des Fermes de la Cabette permettra l'exploitation du Bois des Auges.

Coût = 9 000F

2/ projets à l'étude

EDIFICATION D'un RESEAU D'EGOUTS

Ce réseau reliera le Creux Chotard (qui fonctionne anormalement) au puit de la Porcherie, ce qui permettra de centraliser tous les égouts existants et à venir sur un même point d'où l'on ne fera qu'une station de pompage en cas de nécessité afin de reflouer tous les égouts sur le collecteur.

Coût = 50 000F

Lotissement

L'étude d'un deuxième lotissement est en cours. Le premier lotissement est attribué en totalité.

Le nouveau lotissement sera situé à gauche de la route du Moulin du Lotaud, au-delà de la Maison de M. Invernizzi.

REFECTION DE LA MATERNELLE

LES projets et devis de réfection de l'école maternelle sont établis. Le dossier a été constitué afin de faire la demande de subvention

Coût des travaux projetés = 90 000F

Ces travaux devront être effectués dans les meilleurs délais car il est inadmissible que les petits soient plus mal installés que leurs aînés.

USINE CEBE

A la demande de la Société Cretin Billet le Conseil étudie le projet d'agrandissement pour l'usine. En effet une convention signée lors de la vente entre la Commune et la Société stipule que si l'usine doit occuper 80 personnes alors la Commune devra faire le nécessaire pour emprunter les sommes nécessaires à l'agrandissement. Il est bien entendu que les annuités d'emprunts sont remboursées intégralement par la Société.

GROUPE MAVIER MARMIER

Le conseil a voté la somme de 25 000F afin de faire la première tranche de réfection des peintures intérieures

REFECTION DE LA ROUTE DU C.E.G.

Montant des devis = 85 000F (route et trottoirs)

GARAGE PONTS ET CHAUSSEE

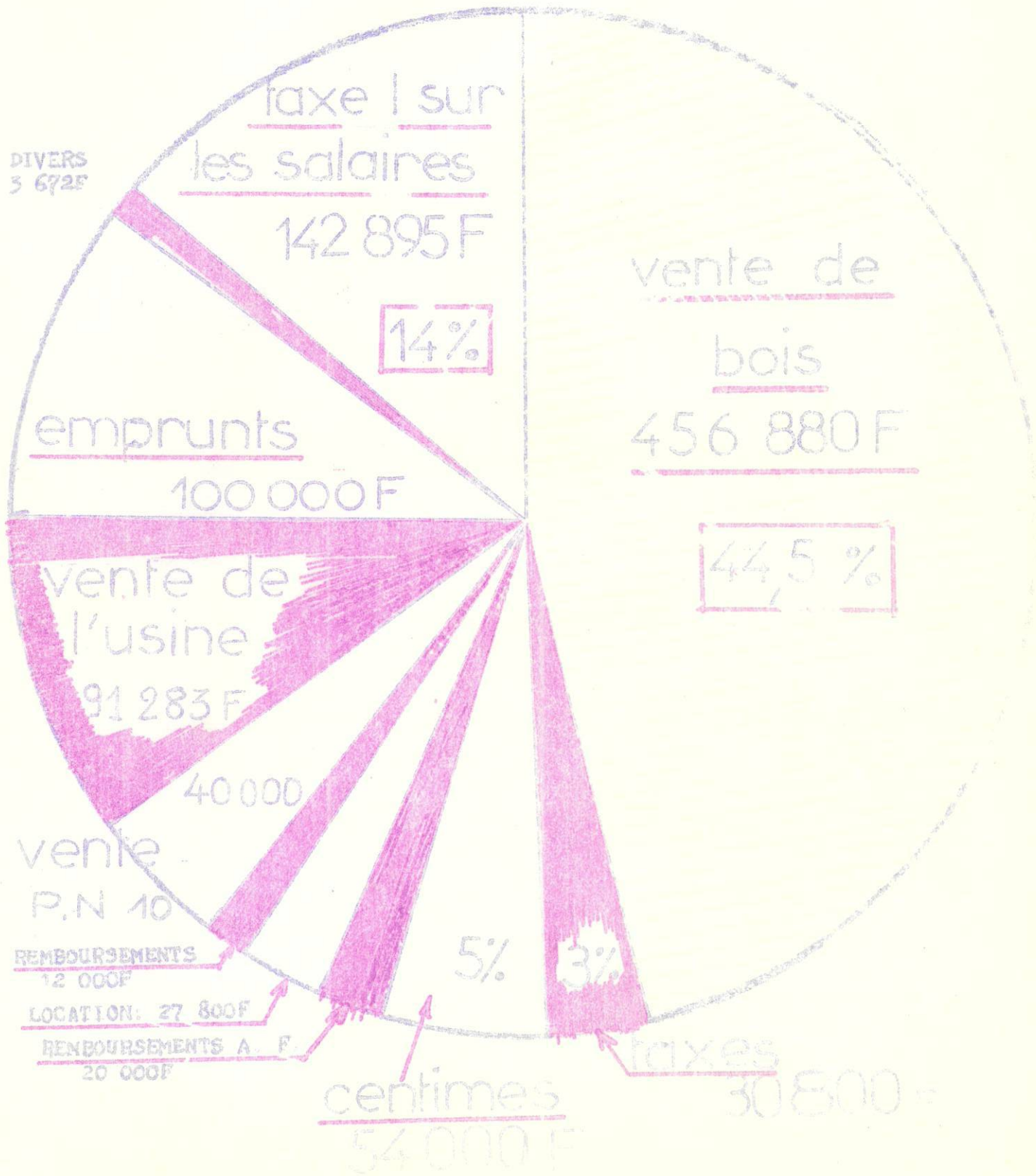
Cette administration construira prochainement un parc pour ses véhicules. L'emplacement proposé se situe au-delà de l'usine CEBE

FORETS

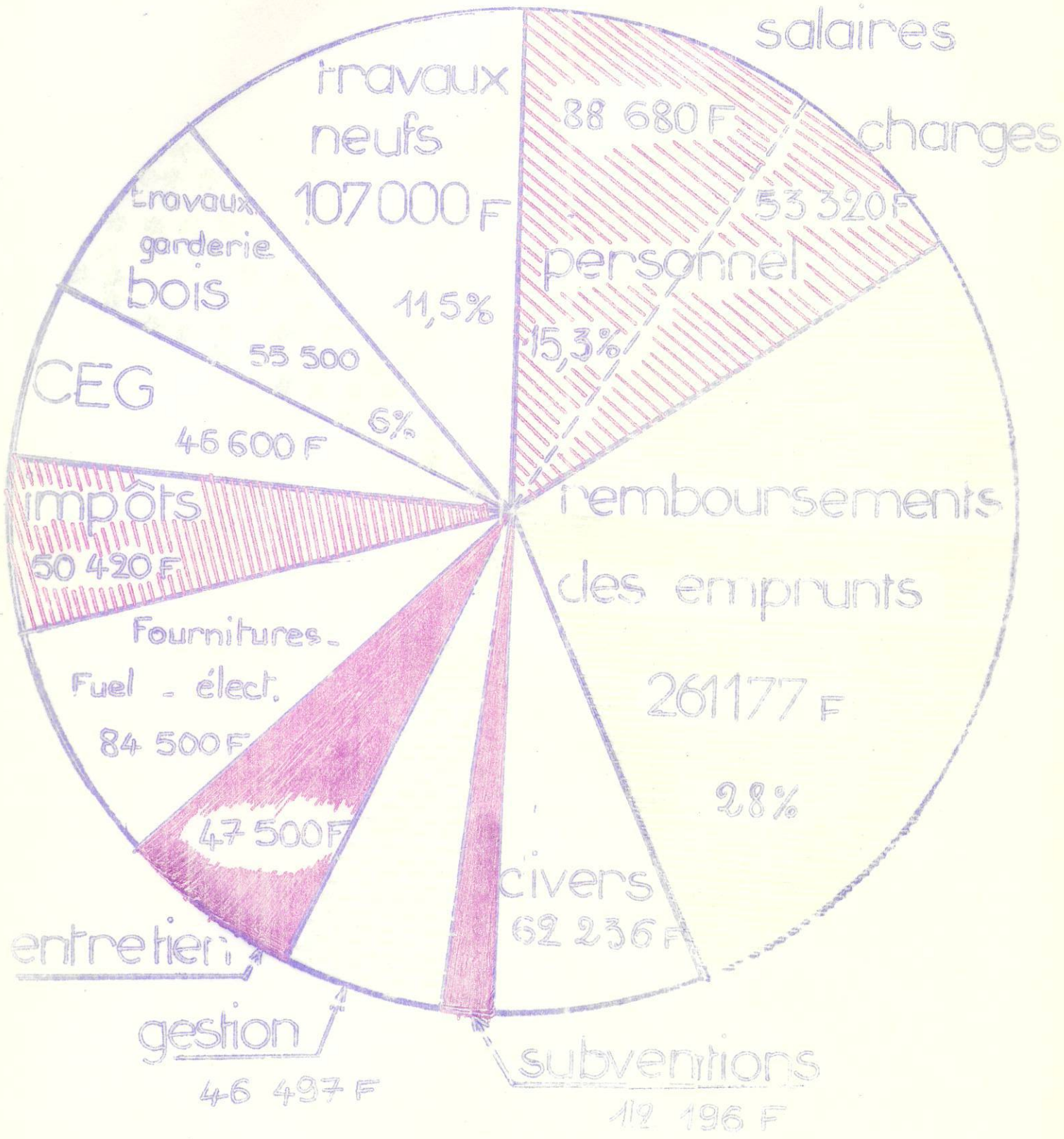
Il est projeté d'implanter en épicéas 8 HA de terrain communal en bordure de l'étang Carrez.

BUDGET 1973

recettes = 1 025 930 F

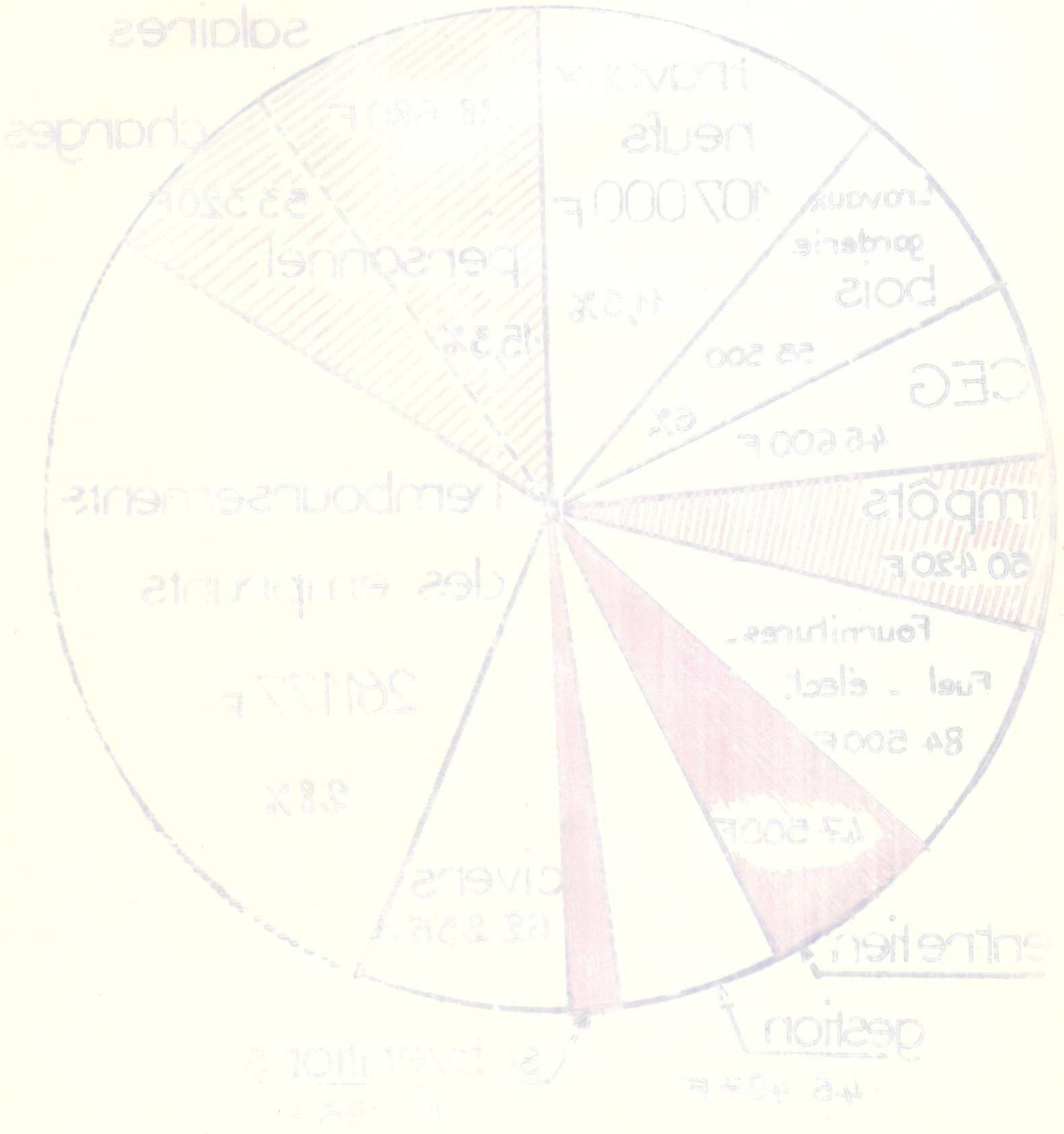


dépenses = 925.930F



excédent = 100 000 F

Dépenses



exercice 1984-1985

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Ce plan à long terme a pour but fondamental de définir pour les années à venir l'affectation des sols.

Le P.O.S. détermine les droits à bâtir sur toutes les parcelles affectées à une utilisation privée, et les emplacements réservés à des équipements publics, l'élargissement ou le tracé de voies nouvelles.

Il a pour objet également de définir les zones réservées à l'exploitation agricole, à planter et à protéger les sites naturels.

Ce plan doit être étudié par enquête publique entre la DDE, les organisations professionnelles et le Conseil Municipal.

Le P.O.S. se compose de documents écrits et de documents graphiques. Il comprend:

-- un rapport de présentation général

-- un plan de la commune: sur ce plan apparaît le découpage de la commune en zones: les espaces protégés, classés ou à classer

les espaces où la construction est soumise à des prescriptions spéciales

les emplacements réservés pour les équipements publics

-- un règlement d'urbanisme

LA TAXE D'ÉQUIPEMENT

Le Conseil Municipal de FRASNE vient de prendre une nouvelle mesure concernant les futures constructions appelées à s'édifier sur des terrains particuliers. Cette mesure est prise en liaison avec le plan d'occupation des sols.

Il s'agit d'une taxe d'équipement. Cette nouvelle taxe a pour objet de faire participer les constructeurs d'ensembles immobiliers aux charges qui incombent aux communes pour les équipements collectifs rendus nécessaires par les implantations de logements.

Dans l'esprit du Conseil Municipal il ne s'agit en aucune façon de freiner la construction, au contraire, mais de faire participer financièrement d'une façon indirecte les propriétaires de terrain viabilisés par la collectivité, aux charges afférant à toute l'infrastructure payée par tous, égouts, électricité, chemins

Cette taxe frappera directement le futur bâtisseur, mais ce dernier fera valoir au propriétaire, lors des négociations d'achat de terrain, que cette nouvelle charge est à prendre en compte sur le prix de la parcelle.

Il est à notre avis plus ou moins normal que le prix d'un terrain bénéficiant de la viabilité commune soit multiplié par 12 ou 15 au seul bénéfice du propriétaire.

Parallèlement à cette nouvelle disposition le Conseil Municipal soucieux de poursuivre la politique d'urbanisation de ses prédécesseurs envisage pour 1973 la création d'un nouveau lotissement, très aéré

aux parcelles variées en surface et en forme ,où chacun pourra choisir son type de parcelle en fonction de ses goûts et de ses possibilités.

La nouvelle taxe ne s'appliquera pas sur les constructions implantées sur les lotissements communaux (elle sera intégrée dans le prix de vente des parcelles), sur les batiments à usage industriels et agricoles , sur les aménagements et transformations de batiments anciens.

Cette taxe peut s'appliquer sur toute construction neuve faite sur l'ensemble du territoire de la commune et ceci sans aucune containte pour la commune.

La date d'application de cette taxe partde la signature du permis de consbruire

Assiette de cette taxe:

L'assiette de la taxe ,c'està dire la base d'imposition est constituée par la valeur de l'ensemble immobilier. Cette valeur est déterminée forfaitairement en appliquant à la surface de plancher une valeur au M2 variable selon la catégorie des immeubles comme l'indique le tableau suivant:

catégorie de la construction	valeur au m2 de plancher	catégorie de la construction	valeur au m2 de plancher
hangars	50F	Habitations à loyer modérés H.L.M.	450F
Batiments exploita; agricoles	150F	Habitations à loyer normal	650F
Locaux expl. agri. à usage d'habitation	300F	Maison individuelle	950F
Locaux à usage indust. et artisanal	400F		

Taux de la taxe:

Le taux est fixé de 1 à 5% par le Conseil Municipal. Nous l'avons fixé à 2%

Paiement de la taxe:

La taxe doit etre versée en trois fractions égales.Le premier versement est effectué dans un délai d'un an à compter de la délivrance du permis de construire,le 2ème au bout de 2 ans puis le 3ème dans un délai de 3 ans .

Exemple de calcul de la taxe pour une maison individuelle type F5 soit environ 100 m2 de plancher

base d'imposition = 950F le M2

valeur de la construction = 950F X 100 = 95 000F

valeur de la taxe = 95 000F X 2% = 1 900F

Il est à noter que cette taxe peut etre majorée ou annulée sur simple délibération du Conseil Municipal.

CONCLUSION

Le P.O.S. et la taxe sont deux mesures complémentaires. Elles ont pour butx principal de prévoir une politique d'équipement à long terme, ceci afin d'éviter le coup par coup qui revient toujours très cher à toute la collectivité. D4 ailleurs beaucoup de communes en expansion ont déjà adopté les memes dispositions.

NOTRE C.E.G. NATIONALISÉ

Dès sa mise en place la Municipalité actuelle a dû assurer la bonne marche de la construction du C.E.G. Ouvert depuis un an et demi notre C.E.G. est maintenant nationalisé.

Alors que la gestion sera assurée en partie par l'Etat il est bon de rappeler les efforts de la Commune pour les années passées où le C.E.G. était sous gestion municipale.

Il serait difficile de comprendre l'évolution des dépenses sans jeter un regard sur le passé du C.E.G. en particulier dans le domaine des effectifs, des locaux et de la gestion.

Lors de son ouverture en 1955 il y avait une seule classe de 6^e qui comptait 22 élèves, aujourd'hui il y a 245 élèves répartis en 12 classes.

L'évolution constante exigeait alors des locaux; le Groupe X. Marmier avec ses deux classes réservées au C.E.G. et les deux classes de la Mairie devenaient insuffisants, c'est alors qu'allait " fleurir " les classes préfabriquées qui pour finir étaient au nombre de 12. L'inesthétique de ces bâtiments ainsi que leur inconfort obligeaient le Conseil Municipal en place d'étudier le dossier de la construction d'un nouveau C.E.G.

Après de nombreux efforts le dossier de FRASNE sortait.

Malgré la forte participation de l'Etat aux dépenses de construction la Commune de FRASNE allait devoir financer 800 000F environ

Il s'averrait donc indispensable qu'un Syndicat intercommunal de Gestion soit créé. Certes il existait déjà depuis 1962 le Syndicat de ramassage et de cantine scolaire; mais ce Syndicat ne supportait que 20% des frais de ramassage, les frais de cantine étant couverts par le montant des repas payés par les Parents.

C'est alors qu'en novembre 1971 sous la Présidence de Monsieur le Sous-Prefet fut créé le Syndicat de Gestion du C.E.G. de FRASNE sur les bases suivantes:

1°) FRASNE restait propriétaire des bâtiments et assurait seul le remboursement des emprunts. (soit 45 000F environ par an pendant 30 ans)

2°) Pour le fonctionnement FRASNE prenait 35% à sa charge et les autres communes 65%. Ces pourcentages se sont traduits en 1972 comme suit:

- 19 500F à la charge de FRASNE
- 37 000F à la charge des autres communes

Aujourd'hui grâce à la nationalisation la part de l'ensemble du Syndicat est réduite à 36% des frais de gestion soit 21 600F prévus pour 1973 dont 7 560F pour FRASNE et 14 040F pour les autres communes

Mais il reste en plus à la charge des communes sauf Frasne le ramassage scolaire soit 17 000F au total pour 1973

Tous ces chiffres donnés il est facile d'établir le prix de revient par élève et par an.

Ce prix varie suivant le coefficient de richesse de la commune et de son éloignement de FRASNE.



Dés sa mise en place, le service a dû assurer la bonne marche de la commune. Depuis un an et demi, notre C.E.G. est maintenant en marche.

Il est à noter que les dépenses en partie par l'Etat sont bon de rapport. Les dépenses de la Commune pour les années passées ont été C.E.G. état de la commune.

Il est difficile de comprendre l'évolution des dépenses sans jeter un regard sur le passé du C.E.G. en particulier dans le domaine des effectifs, des locaux et de la gestion.

En 1955 il y avait une seule classe de 24 élèves réparties en 12 classes.

L'évolution constante exigeait alors des locaux; le Groupe X. Marrier avec ses deux classes réservées au C.E.G. et les deux classes de la Mairie devenaient insuffisantes, c'est alors qu'il a fallu "ouvrir" les classes préfabriquées qui pour finir étaient au nombre de 12. L'insuffisance de ces bâtiments ainsi que leur inconvénient ont obligé le Conseil Municipal en place d'étudier le dossier de la construction d'un nouveau C.E.G.

Après de nombreux efforts le dossier de FRASNE sortait.

Malgré la forte participation de l'Etat aux dépenses de construction la Commune de FRASNE allait devoir financer 800 000 F environ.

Il s'agissait donc d'indispensable qu'un Syndicat intercommunal de gestion soit créé. Certes il existait déjà depuis 1962 le Syndicat de ramassage et de cantine scolaire; mais ce Syndicat ne supportait que 20% des frais de ramassage, les frais de cantine étant couverts par le montant des repas payés par les Parents.

C'est alors qu'en novembre 1971 sous la Présidence de Monsieur le Sous-Préfet fut créé le Syndicat de Gestion du C.E.G. de FRASNE sur les bases suivantes:

1°) FRASNE restait propriétaire des bâtiments et assurait seul le remboursement des emprunts. (soit 45 000 F environ par an pendant 30 ans)

2°) Pour le fonctionnement FRASNE prenait 25% des charges et les autres communes 65%. Ces pourcentages se sont traduits en 1972 comme suit:

- 19 500 F à la charge de FRASNE
- 37 000 F à la charge des autres communes

Aujourd'hui, la nationalisation la part de l'ensemble du Syndicat est réduite. Les frais de gestion sont 21 600 F prévus pour 1973 dont 7 500 F pour FRASNE et 14 100 F pour les autres communes.

FRASNE est donc en charge des communes sans FRASNE. Le ramassage scolaire est de 17 000 F au total pour 1973.

Tous ces chiffres nous ont permis d'établir le prix de revient par élève.

Le prix de revient est le coefficient de richesse de la commune et de la commune de FRASNE.

EN 1972:

Pour FRASNE : 620F par élève (annuité de l'emprunt y compris)
.....
Pour les autres communes/: 320F par élève pour le fonctionnement
.....+ 100F en moyenne pour le ramassage
soit 420F au total

EN 1973 : (prévisions)

Pour FRASNE: 520F par élève (annuité de l'emprunt y compris)
.....
Pour les autres communes: 120F par élève pour fonctionnement
+ 100F pour ramassage
soit 220F au total

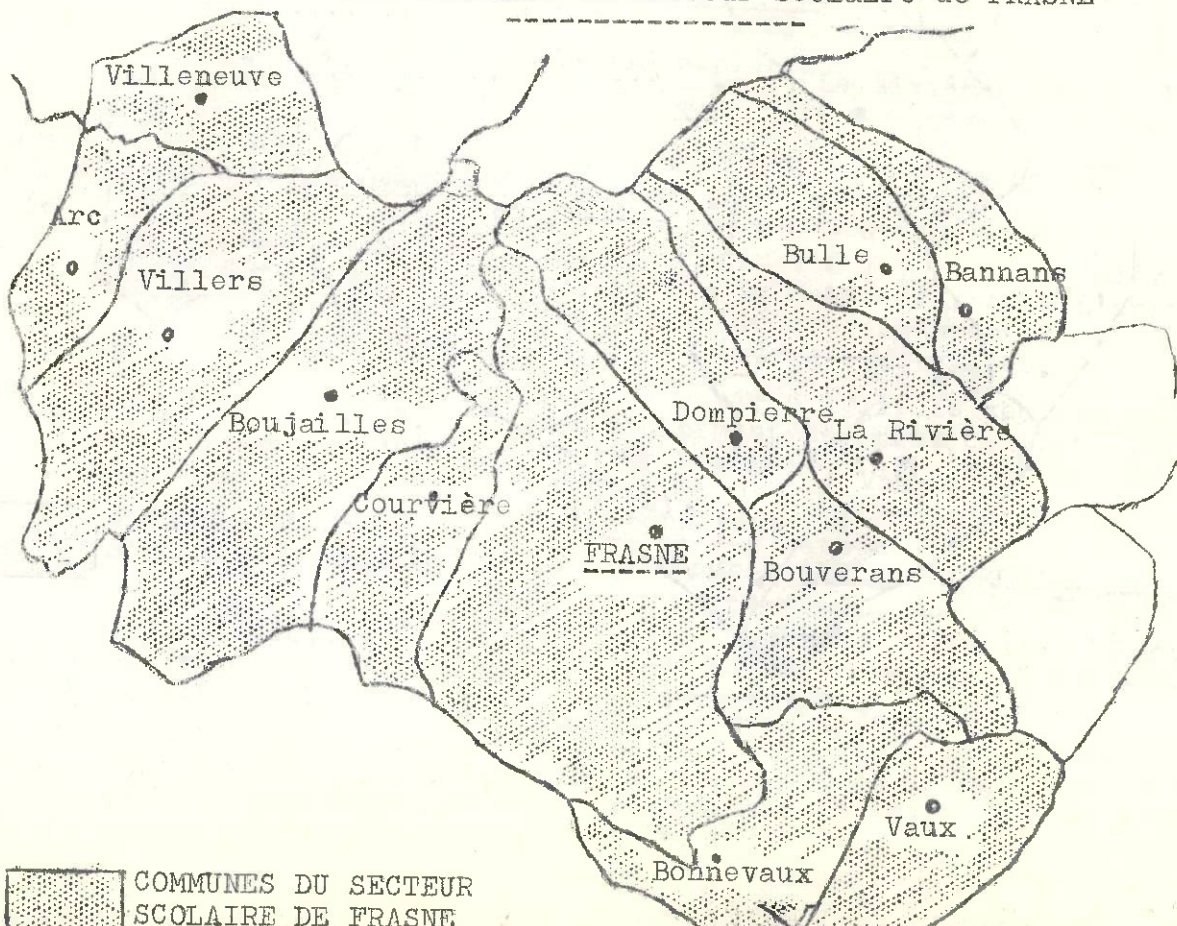
Si la réduction des frais apparaît très sensible au niveau des communes il n'en est pas de même pour les familles à qui il restera à payer:

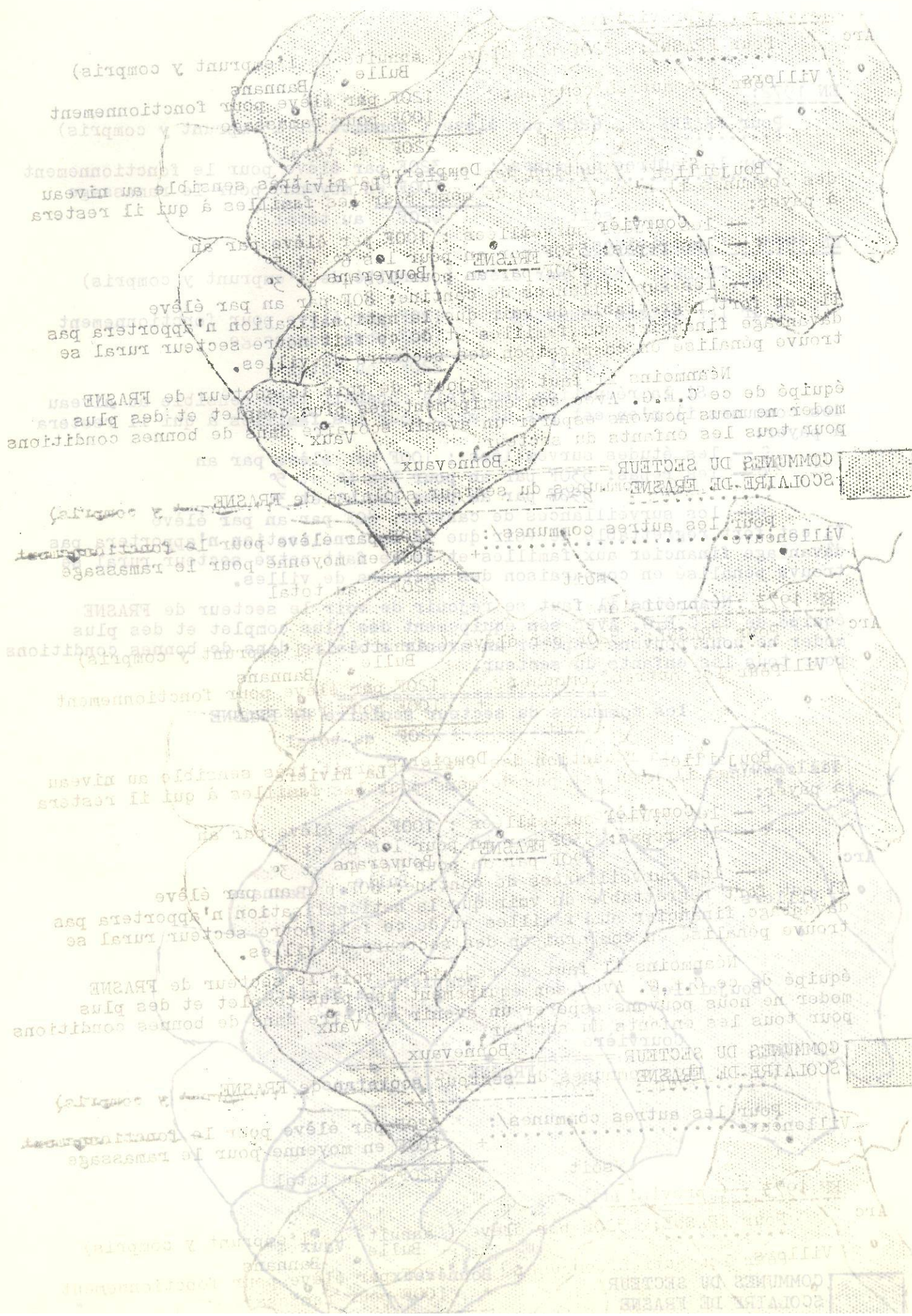
- o — les études surveillées : 100F per élève par an
- o — les repas: 530F par an pour les 6^e et 5^e
590F par an pour les 4^e et 3^e
- o — les surveillances de cantine: 80F par an par élève

Il est fort regrettable de voir que la nationalisation n'apportera pas d'avantage financier aux familles et de ce fait notre secteur rural se trouve pénalisé en comparaison des secteurs de villes.

Néanmoins il faut se réjouir de voir le secteur de FRASNE équipé de ce C.E.G. Avec son équipement des plus complet et des plus moderne nous pouvons espérer un avenir scolaire dans de bonnes conditions pour tous les enfants du secteur.

=====
les communes du secteur scolaire de FRASNE





Villages
Boulevard
Rue

COMMUNES DU SECTEUR
SCOLAIRE DE FRASNE

COMMUNES DU SECTEUR
SCOLAIRE DE FRASNE

COMMUNES DU SECTEUR
SCOLAIRE DE FRASNE

COMMUNES DU SECTEUR
SCOLAIRE DE FRASNE

COMMUNES DU SECTEUR
SCOLAIRE DE FRASNE

COMMUNES DU SECTEUR
SCOLAIRE DE FRASNE

COMMUNES DU SECTEUR
SCOLAIRE DE FRASNE

COMMUNES DU SECTEUR
SCOLAIRE DE FRASNE

COMMUNES DU SECTEUR
SCOLAIRE DE FRASNE

COMMUNES DU SECTEUR
SCOLAIRE DE FRASNE

COMMUNES DU SECTEUR
SCOLAIRE DE FRASNE

COMMUNES DU SECTEUR
SCOLAIRE DE FRASNE

COMMUNES DU SECTEUR
SCOLAIRE DE FRASNE

le C.A.P.S.

LE CENTRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE FRASNE

+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+

Sous la dépendance du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse aux Sports et aux Loisirs, et plus particulièrement sous celle de M. BARBIER, Directeur Départemental. Le centre d'activités physiques et sportives de FRASNE compte maintenant 4 années d'existence.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Secrétariat à la Jeunesse
aux sports et aux loisirs

Directeur Régionale de la Jeunesse
des sports et des Loisirs.

Direction Départementale de la
Jeunesse des sports et des Loisirs

divers C.A.P.S./ CA.P.S. de FRASNE

Ce centre est animé techniquement par M. SURLEAU, Maître EPS responsable du secteur extra-scolaire de L'arrondissement de PONTARLIER, assisté de M. BRESSAND.

Le C.A.P.S. a pour but de faire pratiquer au plus grand nombre de jeunes possible, organisés ou non, des activités physiques et sportives. Il regroupe et initie un nombre suffisant de jeunes dans un sport bien précis pour aider et favoriser la création et le démarrage d'un club.

Mme GIRARD en est la Directrice

M. Loiseau, maître EPS au C.E.G. de FRASNE a bien voulu se charger du cours de Gymnastique volontaire pour Adultes.

Mme NICOLET, responsable pour le ski, est aidée par Melle COLLIN et MM. Robert VIEILLE et Gérard RACLE.

Plus d'une centaine d'adhérents se répartissent maintenant dans les sections suivantes/:

- la Gymnastique Volontaire féminine pour Adultes (48 personnes)
entraînement tous les jeudis de 20H30 à 21H30.
- Le Volley-Ball comprenant une vingtaine de membres
entraînement tous les lundis de 19H à 20H30.
- La gymnastique section " Garçons " comptant plus de 30 jeunes
entraînement les mardi et jeudi de 18H à 19H.
- La gymnastique section " Filles " (30 adhérentes environ)
entraînement le vendredi de 18H à 19H.

Toutes ces séances de travail sont dispensées au Gymnase du Groupe Xavier Marmier, aimablement prêté par M. le Directeur de l'Etablissement.

Depuis deux ans le C.A.P.S. de FRASNE a mis en place des cours de natation à la piscine de PONTARLIER. Chaque mardi et jeudi de 18H30 à 20H30, ces cours sont ouverts à tous les adhérents sous forme de cycles d'initiation et de perfectionnement. Cout de la séance = 2F.

En 1972 une vingtaine de brevets de natation ont été mérités par les jeunes nageurs. En 1973 soixante enfants de FRASNE apprennent à nager ou se perfectionnent dans cette discipline sous la direction de 3 moniteurs (3 cycles de 10 séances ont été prévus)

20% des frais de transport sont couverts par une subvention communale , 80% reste à la charge du C.A.P.S.

Des cours de ski de descente ont été organisés cette année à BONNEVAUX le mercredi après-midi, sous la direction de M. JOLIOT moniteur agréé, pour le prix de 2 F. par enfant (Transport, remontées mécaniques et équipement éventuel compris) .20 paires de ski et 20 paires de chaussures sont mises gratuitement à la disposition des élèves.

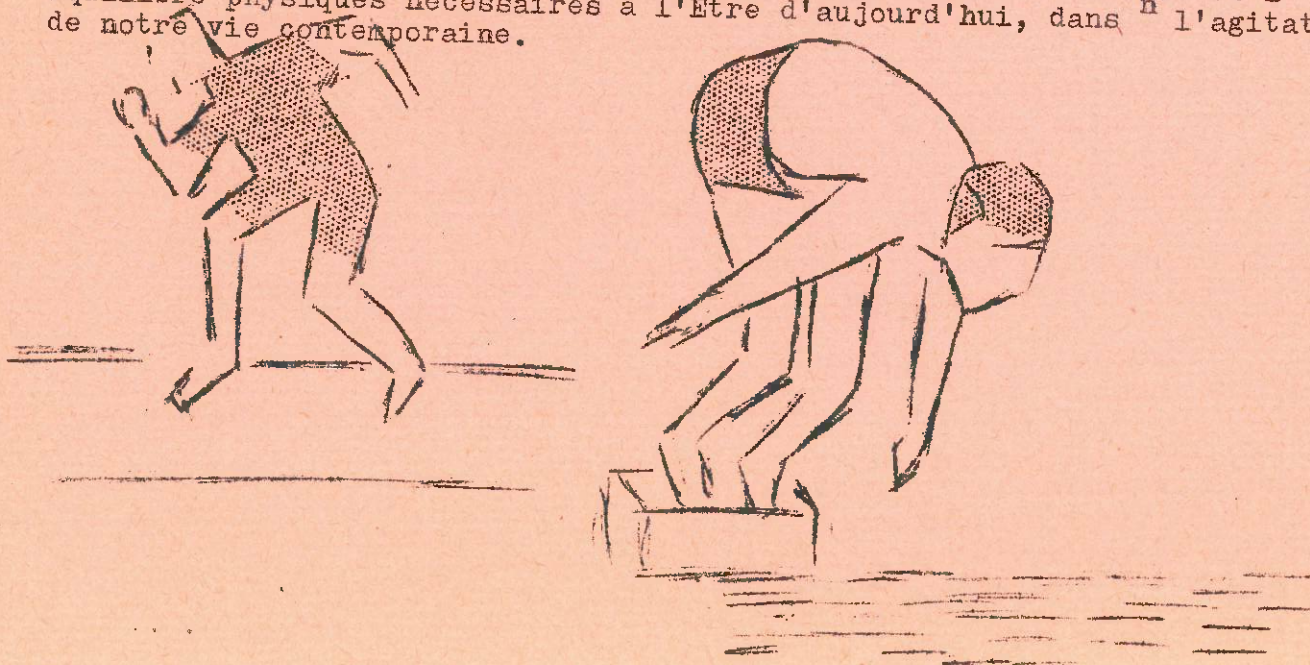
Le site de FRASNE est particulièrement favorable au ski de randonnée. Une prise de contact avec cette nouvelle formule de ski a été tentée avec succès et beaucoup d'adultes ont manifesté un réel attrait pour ce sport. Le centre ne possède que 10 paires de skis , il en faut une trentaine!... Pour augmenter nos ressources nous comptons sur votre participation renouvelée aux manifestations publiques organisées par les bonnes volontés.

Enfin le C.A.P.S. inscrit pour le mois de juillet , aout et septembre , des jeunes au stage de nautisme (voile et canoé) , à la base de CHAUDRON.

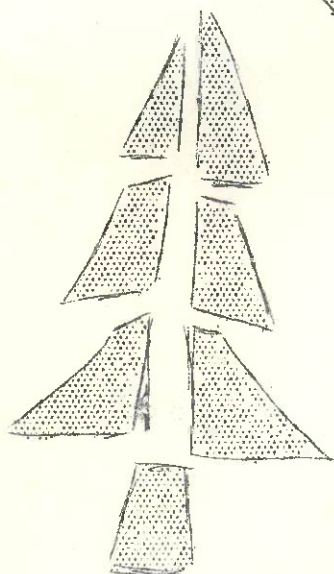
Tous les membres du Centre , ainsi que les responsables, sont couverts en cas d'accident par les "Licences Assurances" Compagnie l'Europe dont le siège est à PARIS. Le cout de cette assurance est inclus dans le montant de la cotisation annuelle à savoir: 20F pour adulte, 5F pour enfant.

Les activités du C.A.P.S. sont conçues essentiellement en vue d'offrir aux jeunes et aux adultes de notre village, une amélioration de la qualité de la vie, par le développement des sports et des loisirs, réservés le plus souvent aux citadins.

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre soutien pour le développement du Centre de FRASNE. Chacun y trouvera toujours non seulement le meilleur accueil, mais aussi et surtout la santé et l'équilibre physiques nécessaires à l'Être d'aujourd'hui, dans l'agitation de notre vie contemporaine.



nos FORETS



La forêt de FRASNE a subi d'importants dégâts par la tempête du 25 avril 1972 qui lui a renversée environ 4 000 M3 de bois

Les parcelles les plus mutilées sont la 11-13 et 14 qui à elles trois totalisent 1 700 M3.

Une première vente de chablis s'est faite à PONTARLIER le 14 juin et une seconde le 21 septembre où des bois de coupe furent vendus.

TOTAL DES VENTES POUR LA COMMUNE DE FRASNE EN 1972

5 565 M3 pour la somme de 559 921 F

DETAIL DES VENTES

Vente amiable du 20 mai à FRASNE :

chablis Forbonnet parc. 14 418 M3 pour 48 488F à M.GIRARD

Vente du 14 juin à PONTARLIER:

chablis Billin Parc. 18 à 20	305 M3	POUR	31 000F	à M. CLUADET
" FORBONNET parc. 1 à 7	504 M3	"	36 500F	à M. JANIER
" " PARC. 8 & 10	510 M3	"	53 000F	à M. CLAUDET
" " parc. 9, 12, 15, 17,	370 M3	"	38 000F	à M. VUILLEMIN
" " parc. 11	700 M3	"	77 000F	à M. GERARD
" " parc. 13	497 M3	"	56 000F	à M. MONET SEVE
" LA JOUX parc. 1 & 8	200 M3	"	19 600F	à M. S.I.F.

Vente du 22 juillet entre habitants:

chablis Forbonnet non soumis 94 M3 pour 5 120F

Vente amiable de L'automne:

chablis Billin Parc. 18 & 20	41 M3	pour	4 141F	à M. CLAUDET
" Forbonnet Parc. 1 à 7	30 M3	"	2 160F	à M. JANIER
" " Parc. 8 & 10	28 M3	"	2 912F	à M. CLAUDET

Vente du 21 septembre à PONTARLIER:

chablis et coupe Billin Parc. 20BIS	; 491 M3	pour	63 000F	M. DELACROIX
" " BOIS SES AUGES 21	; 673 M3	"	59 000F	M. CLAUDET
" " " 22	; 559 M3	"	35 000F	M. VUILLEMIN
" " " 23	; 345 M3	"	29 000F	M. ROUX



FETE DES MYRTILLES 1973

le 5 aout 1973

Le succès remporté par la première Fête des Myrtilles, ainsi que le résultat financier positif, nous incitent à poursuivre cette heureuse initiative, et nous tenons à remercier vivement toutes les personnes qui ont contribué à sa réussite.

Nous nous employons à renouveler cette sympathique manifestation avec la participation de toutes les personnes qui veulent bien sacrifier à leurs loisirs pour cette fête.

La fête des Myrtilles 1973 se déroulera le dimanche 5 aout; dès le samedi 4 aout, concours de tir aux pigeons qui donnera le départ de la Fête, suivi d'une soirée dansante à partir de 21H

Le programme du dimanche n'étant pas encore définit nous ne signalerons seulement qu'il sera organisé un défile et des stands de jeux sans oublier les succulentes pâtisseries aux Myrtilles.

Souhaitons que le soleil sera encore cette année de la partie en attendant de pouvoir organiser la fête dans une salle !!!

Le projet de cette salle qui servira également à des activités diverses (sports, réunions, théâtre ...) est actuellement à l'étude. Dans l'attente de cette réalisation indispensable il est très difficile au Comité des Fêtes d'organiser un programme d'été. Cependant nous recherchons des solutions afin que les Sociétés de notre village puissent établir un budget pour leurs activités.

=====:

Profitez de cette page optimiste et teintée de joie pour faire part à tous des sincères félicitations adressées par Messieurs les Adjoints et les Conseillers Municipaux de FRASNE à Monsieur LAMY Omer pour la Médaille qu'il vient de recevoir au titre de 25 années de services rendus à la commune en tant que Conseiller Municipal Puis Maire de FRASNE

=====:

la garderie



Dans 2 mois les grandes vacances! DEJA 11 diront beaucoup d'entre vous et c'est pour cela qu'il nous faut organiser la Garderie Municipale.

La formule que nous avons mis en place l'an dernier semble avoir donné satisfaction à la majorité et c'est pour cette raison que cette année nous continuons.

Le Conseil a voté une subvention de 2 000F. Toutes précisions utiles vous seront données ultérieurement mais retenons que la garderie durera 6 semaines et que nous pourrons prendre les enfants de 3 à 11 ans. Afin de pouvoir encadrer ces enfants, je fais appel à toutes les jeunes filles et jeunes gens qui le désirent de se faire inscrire pour assurer le monitorat. Signalons que 4 jeunes filles sont en stage. Les frais étant remboursés en partie par L'Association Familiale de Frasne.

Responsable : BOLE Lucien Groupe X. Marmier

à propos du CIMETIÈRE

Alors que dans la plupart des villages, le cimetière a été déplacé loin des parages de l'église, à Frasne c'est le processus contraire.

Autrefois l'église de Frasne était située à l'emplacement de l'actuel cimetière. Au Nord Est de l'agglomération ~~xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ comme partout ailleurs, en terrains plats, car au Moyen-Age l'église était le seul bâtiment solide, capable de résister aux invasions, or celles-ci venaient toujours de la direction Nord Est.

La croix intérieure indique l'emplacement du chœur de l'ancienne église et les fondations de cet ancien bâtiment de retrouvent lors u du creusement des tombes.

C'est au début du XIX^e siècle que l'église quitte le cimetière et est construit à un emplacement plus central. Les édifices actuels: Eglise Presbytère, Ecole maternelle datent de 1840 à 1850.

Après ce rapide historique qui expliquera aux gens récemment installés à FRASNE pourquoi on appelle ce quartier " Le coin de L'Eglise", d'ailleurs à cette époque les habitants de cette partie du village en avait eu beaucoup de chagrin et rancœur, passons à 1973.

Etant donné l'exiguïté du cimetière et l'accroissement de la population de notre bourg il a fallu construire des nouveaux caveaux sur tous les murs extérieurs et ce, après l'arrachage des marronniers le Conseil Municipal remercie les responsables présédents pour l'ordre et la propreté et le soin tout particulier qu'ils ont apporté à notre cimetière.

Il est bon toutefois de rappeler à la population quelques points du règlement en vigueur/:

1°) Un plan coté est à consulter en mairie ou près des membres de la commission: MM. GIROD . DORNIER . GUYON. et LAMY en vue de l'achat d'une concession.

2°) Les emplacements de monuments seront déterminés par la commission La demande est à faire 8 à 10 jours avant.

3°) Cet article s'adresse en particulier aux entrepreneurs (maçons, carriers, funéraires) Sans autorisation précise la Commune pourra faire démolir tout ouvrage qui n'aura pas obtenu son agrément.

4°) Quant aux monuments le Conseil municipal interdit la construction de nouvelles chapekles, pour devoir respecter une certaine uniformité.

5°) Les plantations d'arbres qui peuvent dépasser les stèles sont aussi interdites; seuls les rosiers nains ou autres arbustes très bas peuvent être plantés.

Il est rappelé aussi que ce lieu doit être particulièrement respecté, en particulier il est recommandé : la propreté, le silence.

Le conseil municipal compte sur la discipline et le respect de tous les habitants du village.

=====
=====

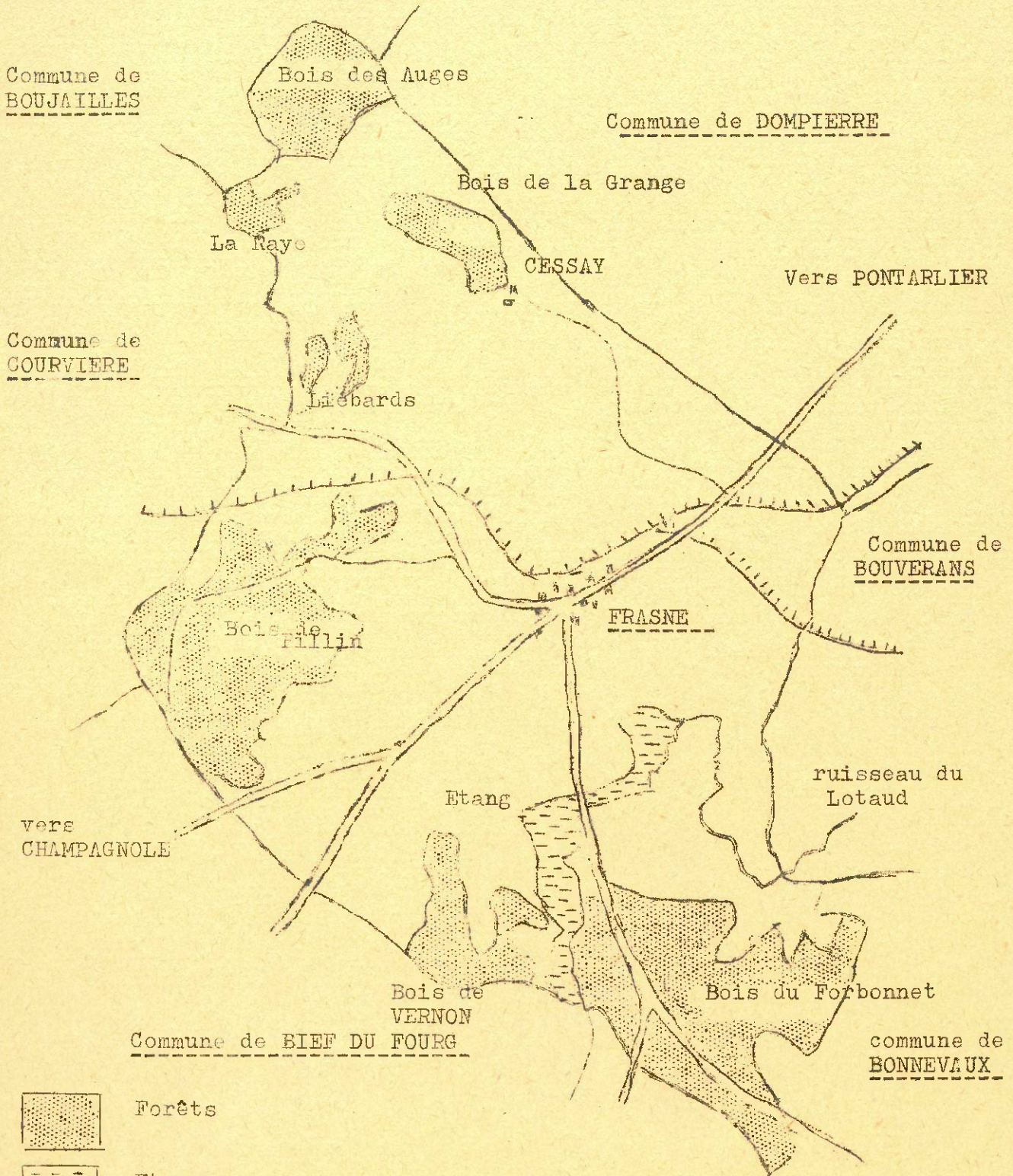
Ce bulletin ayant été fait par un non professionnel de la frappe, nous vous demandons d'oublier les erreurs et fautes qui ont pu se glisser parmi les articles.

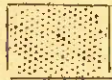

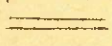
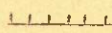
=====
=====

REDACTION , DOCUMENTATION , IMPRIMERIE : Mairie de FRASNE
Responsable de la publication: Lucien BOLE

plan de la commune de FRASNE

SUPERFICIE TOTALE DE LA COMMUNE = 3 250 Ha



-  Forêts
-  Etangs
-  Route
-  Chemin de fer

